

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Quatrième session
Genève, 12 – 16 mai 2014**

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'assemblée générale en 2011 en ce qui concerne le mandat du CWS et à soumettre régulièrement des rapports écrits sur les détails des activités menées en 2013 dans lesquels le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'efforceront "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). Une liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (www.wipo.int/tad).

2. Les normes de propriété intellectuelle étant appliquées dans divers systèmes et instruments, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes.

FORMATION A L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI

3. En réponse à une demande de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour, le Bureau international a présenté les normes de l'OMPI, en particulier les normes relatives aux bulletins officiels, lors d'un séminaire consacré à la promotion de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle organisé par l'Académie de la propriété intellectuelle de Singapour en octobre 2013. Les pays suivants ont participé au séminaire : Cambodge, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao et Viet Nam. Cette formation a offert aux participants une excellente occasion de se familiariser avec les normes de l'OMPI et ensuite recevoir des conseils sur les modalités de leur mise en œuvre. Elle a de plus permis de

promouvoir les travaux du Comité des normes de l'OMPI. Il s'est avéré que les formations visant à renforcer la sensibilisation aux normes de l'OMPI et à leur utilisation constituaient une contribution nécessaire au développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles des offices de propriété industrielle dans les pays en développement; qu'elles permettaient en outre de sensibiliser les agents aux avantages liés à l'utilisation des normes de l'OMPI et d'améliorer la diffusion et l'utilisation des informations relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels.

4. Les séminaires tels que celui mentionné au paragraphe précédent permettent également d'échanger des informations et des points de vue sur les normes de l'OMPI et leur mise en œuvre avec les agents des offices de propriété industrielle. Ces discussions permettent tout particulièrement de s'axer sur les questions qui revêtent un intérêt particulier pour tel ou tel office de propriété industrielle d'un pays en développement et, à moyen terme, de sensibiliser les agents aux normes de l'OMPI, les faire mieux connaître et accroître leur utilisation à travers le monde.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

5. Ce programme (programme 15) a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement de la propriété intellectuelle et les infrastructures techniques des offices nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et une qualité supérieure à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et des institutions de propriété industrielle. Les services prévus au programme comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorités et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance prend en compte les normes de l'OMPI sur les données et les informations en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

6. Dans le cadre de ce programme, plus de 100 missions ont été menées en 2013 dans des offices de propriété intellectuelle. Les activités ont été menées dans toutes les régions dans 51 offices de propriété intellectuelle au total. Dans certains offices, plusieurs missions ont été réalisées. À la fin 2013, plus de 65 offices de propriété intellectuelle à travers le monde utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'OMPI pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Pour de plus ample information veuillez consulter la page Web consacrée au programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle à l'adresse http://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/technicalassistance/.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS D'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

7. Sur demande, les séminaires et sessions de formation à l'utilisation des classifications internationales ci-dessous ont été organisés en 2013 à l'intention des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs. Dans ce cadre, l'intérêt des normes de l'OMPI y afférentes a été expliqué.

- Ateliers régionaux sur les classifications de Nice, Vienne et Locarno, Manille (Philippines), avec la participation des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam;
- Ateliers de formations sous-régionaux sur les classifications de Nice, Vienne et Locarno, Tangerang (Indonésie), avec la participation du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie et de la Malaisie;
Atelier national sur la classification de Locarno à Kuala Lumpur (Malaisie).

FAIRE MIEUX CONNAITRE LES NORMES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

8. Afin de renforcer la sensibilisation aux normes de propriété industrielle dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation des sept pays en développement ci-après à la troisième session du CWS a été financée par le Bureau international : Guinée, Iran (République islamique d'), Jordanie, Myanmar, Surinam, Yémen et Zambie.

9. En octobre 2013, le site Web de l'OMPI a été repensé et complètement modifié. Afin de faciliter l'accès aux documents des normes de l'OMPI, des pages Web spécialisées ont été créées pour permettre un accès direct à la liste des normes de l'OMPI (http://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html), et à la documentation et aux activités du CWS (<http://www.wipo.int/cws/fr/>).

ÉCHANGE DE DONNEES EN MATIERE DE BREVETS

10. Le Bureau international a collaboré avec les offices de propriété intellectuelle dans certains groupes de pays en développement pour promouvoir l'échange de données en matière de brevets en vue de faciliter aux utilisateurs de ces pays l'accès à l'information en matière de brevets provenant de ces offices de propriété intellectuelle. L'échange de données en matière de brevets a été organisé conformément aux normes pertinentes de l'OMPI. Les collections de brevets des pays en développement ci-après ont été intégrées à la plate-forme Patentscope au cours de l'année 2013 : Bahreïn, Chine, Égypte et Émirats arabes unis.

11. Le CWS est invité à prendre note des activités du Bureau international en 2013, liées à la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle, portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document sert de base au rapport pertinent qui sera présenté à l'assemblée générale à sa session de septembre 2014, conformément à la

demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Fin du document]